



Information pour demande de visa C Schengen

DOCUMENTS REQUIS:

- Le requérant doit se présenter en personne
- Le formulaire de visa "Kërkesë për vizë-Schengen", rempli et signé par le requérant. Le formulaire doit être rempli en ligne et imprimé en format PDF.
- 1 photo couleur format passeport, datant de moins de 6 mois, lesquelles sont en conformité avec les spécifications de l'ICAO
- Un passeport dont la validité est supérieure à 3 mois après la date de sortie de la zone Schengen et qui comporte au minimum 2 pages vierges.
- 1 copie du passeport ou du document de voyage (la page avec la photo, les données personnelles et la signature)
- Les copies des visas antérieurs (si applicable)
 - Actes d'état civil (original: certificat de naissance, certificat de famille, certificat de mariage original, certificat de décès original émis il y a moins de 6 mois)
- Preuve de moyens de subsistance suffisants:
 - Relevé bancaire original des six derniers mois
 - Preuve de revenu régulier, par ex. la fiche de salaire pour les 6 derniers mois
- Pour les salariés:
 - Le contrat de travail et la confirmation de congé par l'employeur avec traduction dans une langue officielle suisse (A,F,I) ou en anglais
 - La preuve du paiement des contributions au Kosovo Savings Trust Pension Trust (Trust) pour les six derniers mois ou la preuve du paiement de la taxe (ATK) pour le salarié par l'employeur pour les six derniers mois.
- Pour les propriétaires d'entreprises:
 - Le certificat d'enregistrement de l'entreprise
 - L'attestation fiscale de la société au Kosovo de l'Administration fiscale
- Pour les agriculteurs:
 - La preuve de possession de biens
- Pour les retraités :
 - La déclaration de la pension pour les six derniers mois
- Pour les élèves / étudiants:
 - Le certificat de l'école / l'université
 - La carte d'étudiant ou la copie de l'inscription à l'université et le carnet, signé et tamponné par l'université et la transcription d'enregistrements en cours (impression à partir du système électronique de l'Université)
 - La preuve de la viabilité financière des parents ou la preuve de possession de fonds suffisants pour la durée du séjour, ou la fourniture d'une garantie
- Assurance de voyage (reconnue dans la zone Schengen) valable pendant la durée du séjour dans le pays d'accueil. L'assurance doit avoir une couverture minimum de EUR 30'000. Les conditions générales d'assurance devront également être jointes.
- Emoluments visa en espèces (80€ - pour les adultes, 40€ pour les enfants entre 6-12 ans et gratuit pour les enfants de moins de 6 ans - prière d'apporter le montant exact) & frais de service de TLScontact (à partir du 3 septembre 2018)
- **Si le demandeur est mineur (moins de 18 ans) et voyage seul, avec un seul parent ou tuteur légal:**
Les deux parents ou tuteurs légaux doivent être présents lors du dépôt de la demande de visa. Il peut y avoir exception si le parent avec lequel voyagera l'enfant a la garde unique de l'enfant. Pour cela il doit présenter un document officiel qui prouvant qu'il est le seul représentant légal par exemple un certificat de décès, de divorce ou de droit de garde du mineur.

Visite privée / familiale

- Documents requis (mentionnés ci-dessus)
- Si le logement est fourni par une personne privée: une invitation écrite par le garant (en anglais, allemand, français ou italien). La copie du passeport du garant (page avec photo, données personnelles et signature) ou une copie du permis de séjour.

Pour les pays suivants, veuillez en plus soumettre le document mentionné ci-après:

France	- Le document original "Déclaration d'Accueil" en original.
Autriche	- Votre hôte doit demander une "Elektronische Verpflichtungserklärung" auprès de sa commune de domicile en Autriche. Pour plus d'informations : http://www.bmi.gv.at/202/Fremdenpolizei_und_Grenzkontrolle/Einreise/start.aspx#eve Votre hôte doit soumettre la «Elektronische Verpflichtungserklärung» aux autorités autrichiennes au plutôt 30 jours avant votre rendez-vous pour le dépôt de la demande de visa.
Belgique	- Engagement de Prise en Charge – « Verbintenis tot Tenlasteneming 3 bis » en original tamponné par la mairie et portant le sceau sec de l'Office des étrangers.
Pays-Bas	- Le document original « Bewijs van Garantstelling » avec les 3 dernières fiches de salaire et contrat de travail de l'hôte. - Si le garant est indépendant; le certificat du business, preuve de paiement des taxes « down aanslag inkomstenbelastingen », le document « Belastingdienst », ainsi qu'une copie du compte pertes et profits.
Luxembourg	- « Engagement de prise en charge » en original.



Visa touristique

- Documents requis (mentionnés ci-dessus)
- La preuve d'hébergement (par ex. la confirmation de réservation d'hôtel) et des détails sur la réservation (par exemple le plan de voyage).

Visa d'affaire/business

- Documents requis (mentionnés ci-dessus)
- L'invitation écrite de l'entreprise/organisation munie du sceau officiel et signée.
- Une preuve de prise en charge des coûts et/ ou hébergement privé.
- Pour les journalistes:
 - Le certificat délivré par les organisations professionnelles.
 - Un document de l'employeur indiquant l'objet de voyage
- Pour les chauffeurs de bus:
 - La confirmation de l'itinéraire détaillé (horaires, arrêts et durée, licence valable)
 - La preuve de la relation d'affaires

Visa pour traitement médical

- Documents requis (mentionnés ci-dessus)
- L'hébergement (si le demandeur ne restera pas à l'hôpital pendant toute la durée du traitement):
 - La confirmation de l'institution qui offre l'hébergement (par exemple, la réservation d'hôtel).
 - Si le logement est fourni par une personne privée: une invitation par écrit de la personne privée (en anglais, allemand, français ou italien). La copie du passeport du garant (page avec photo, données personnelles et signature) ou une copie du permis de séjour. **[voir tableau ▲ visite privée/familiale]**
- La confirmation officielle pour le traitement / le rendez-vous de l'institution médicale de réception
- La preuve de la possession de moyens financiers suffisants pour payer les soins médicaux et autres dépenses connexes
- L'attestation du médecin et / ou l'hôpital du Kosovo, qui prouve que le traitement médical est nécessaire
- La preuve du prépaiement du traitement

Visa activités culturelles, sport et éducation

- Documents requis (mentionnés ci-dessus)
- Une demande écrite de la société / organisme accueillant
- La confirmation l'hébergement (par exemple, la réservation d'hôtel)
- Si le logement est fourni par une personne privée: une invitation par écrit de la personne privée (en anglais, allemand, français ou italien). La copie du passeport du garant (page avec photo, données personnelles et signature) ou une copie du permis de séjour. **[voir tableau ▲ visite privée/familiale]**
- Pour les activités artistiques, culturelles et éducatives: une demande écrite de la société / organisme accueillant, avec le sceau et la signature de l'entreprise / organisation, qui contient les informations suivantes:
 - Les dates exactes du séjour et l'adresse de résidence prévue chez l'hôte
 - Le certificat d'inscription de l'organisation dans le pays d'accueil
 - L'attestation pour la couverture des dépenses pendant le séjour
- Pour les participants à des activités sportives:
 - Les copies de toutes les pages de la carte d'inscription à la fédération sportive
 - L'invitation du club / de la fédération organisatrice du pays d'accueil
 - Le certificat du club / fédération sportive qui envoie le sportif
 - La preuve du paiement des frais d'inscription à cet événement / tournoi
- Si le demandeur est un artiste:
 - La preuve d'admissibilité (par exemple, la preuve d'appartenance à une association professionnelle, le contrat avec le gestionnaire, etc.
 - La confirmation livrée par l'organisateur concernant l'événement, en indiquant la date, le lieu et le nombre de performances

Veillez prendre note que l'Ambassade de Suisse:

- N'accepte aucune demande sans rendez-vous préalable.
- Ne donne aucune information par téléphone ou par e-mail concernant des dossiers en traitement.
- Se réserve le droit:
 - d'exiger des documents supplémentaires.
 - de transmettre une demande de décision ou d'approbation aux autorités en Suisse.
 - de convoquer les candidats à en entretien.
 - de modifier cette information sans préavis.